

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1047

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier et Mme Victory

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

I. – L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale est ainsi modifiée :

1° Au début du 1° de l'article 6, le mot : « Le » est remplacé par les mots : « Une fraction du » ;

2° Le second alinéa du I de l'article 14 est ainsi rédigé :

« Ses produits sont affectés au titre des missions prévues à l'article 2 jusqu'à leur extinction selon les pourcentages suivants : 80 % en 2020 ; 70 % en 2021 ; 60 % en 2022. Les produits de la contribution non affectés aux missions prévues à l'article 2 sont affectés à due concurrence à l'objectif général de dépenses de l'assurance maladie et à l'objectif général de dépenses mentionné à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles. »

II. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration des droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à décaler de deux années l'amortissement de la dette sociale afin de dégager des marges de manœuvre aujourd'hui pour financer l'hôpital public ainsi que la perte d'autonomie.

La caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) est sensée disparaître fin 2024 une fois remboursé les près de 105,3 Md€ de dette restant à amortir d'ici les 5 prochaines années.

Nous proposons donc de reporter de deux ans la fin de la CADES afin de lisser la dette restant à rembourser. Cela nous permettrait de dégager 48 Md€ d'ici à 2026 pour pouvoir investir dans l'hôpital public et dans la perte d'autonomie dès aujourd'hui.